

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le onze avril deux mil dix-neuf se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

Étaient Présents : Mrs RODRIGUEZ Jean-Claude, CAUSSE Jean-Louis, Mme RABOU Nathalie, Mrs CUBERES Francis, DA SILVA Antoine, DESTOT Marcel, Mme THENOT Nathalie, Mr RIEUSSET Constant, Mme OTTAVIANI Jeanne.

Absents : Mme DE CHABANEIX Sylvie, Mr NAUD Jean-François, Mmes PALLARO Chrystelle, BRISTIEL Virginie, Mr SCHNITZLER Richard (excusé), Mme REX Jacqueline (excusée).

Mme REX Jacqueline a donné procuration écrite à Mme RABOU Nathalie

Mme THENOT Nathalie a été élue secrétaire, à bulletins secrets, par 09 voix (unanimité des membres présents et représentés)

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 29 mars 2019 : 09 votes pour, et 0 vote contre, le compte rendu de séance du 29 mars 2019 est donc approuvé.

Mr DA SILVA Antoine rejoint la séance après l'élection de la secrétaire de séance et l'approbation du compte rendu du 29/03/2019.

Une clarification est faite sur les motifs de l'absence de Mme DE CHABANEIX, motifs qu'elle a expliqué dans Un message adressé par mail le 13/04/2019.

**Approbation Compte Administratif 2018 Budget Principal Commune
DCM 17-04-2019 N°1**

Après que le Maire se soit retiré, Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2018 : Budget principal commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenté le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	542 854.18 €	178 822.95 €
Dépenses	434 094.53 €	119 190.73 €
Report Déficit fin 2017 en dépenses		113 343.36 €
Report Excédent fin 2017 en recettes	0	

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

Total Recettes fin 2018	542 854.18 €	178 822.95 €
Total dépenses fin 2018	434 094.53 €	232 534.09€
Excédent fin 2018	108 759.65 €	
Déficit fin 2018		53 711.14 €

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Même Séance

Approbation du Compte de Gestion 2018 : Budget principal commune
DCM 17-04-2019 N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

Même Séance

Affectation du résultat de l'exercice 2018 : Budget principal commune
DCM 17-04-2019 N°3

Mr Le Maire et Mme THENOT Nathalie Conseillère Municipale déléguée aux finances, précisent qu'en vertu de la réglementation sur la comptabilité M14 applicable au Budget principal commune, il convient de délibérer sur l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2018 : Budget principal commune.

Ils proposent d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018, soit la somme de 108 759.65 €, en Recette d'Investissement exercice 2019 art 1068.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE en ce qui concerne le Budget principal commune

- D'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 en recette de la section d'investissement exercice 2019 soit le montant de 108 759.65 €.

Cette somme de 108 759.65 € euros sera donc inscrite en recette de la section d'investissement exercice 2019, à l'article 1068 : excédent de fonctionnement.

Même Séance

Vote des taux pour 2019
DCM 17-04-2019 N°4

Mr Le Maire et Mme THENOT Nathalie Conseillère Municipale déléguée aux finances donnent connaissance au Conseil Municipal des bases d'impositions 2019 réévaluées et demandent au Conseil Municipal de voter les taux à appliquer pour 2019. Ils proposent de maintenir les mêmes taux qu'en 2018 pour la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncier Non Bâti et Taxe Foncier Bâti pour 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fixe les taux à appliquer pour 2019 comme suit :

	Bases 2019	Taux 2019
TH	647 700 €	6.10 %
FB	742 300 €	11.50 %
FNB	19 000 €	35.13 %

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

Même Séance

Budget primitif 2019 : Budget principal commune
DCM 17-04-2019 N°5

Mr Le Maire et Mme THENOT Nathalie Conseillère Municipale déléguée aux finances soumettent au Conseil Municipal le projet de Budget primitif 2019. Ce document peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	630 000 €	960 000 €
Recettes	630 000 €	960 000 €

Ils proposent ensuite de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE ce Budget Primitif 2019 (Budget Principal Commune).

Même Séance

Approbation Compte Administratif 2018 : Budget annexe Eau et Assainissement
DCM 17-04-2019 N°6

Après que le Maire se soit retiré, Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2018 : Budget annexe Eau et Assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenté le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'année	178 191,12 €	159 148,89 €
Recettes de l'année	182 059,26 €	752 437,74 €
Report déficit Fin 2017		501 968,80 €
Dépenses Totales	178 191,12 €	661 117.69 €
Excédent fin 2018	3 868,14 €	91 320,05 €

2. Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Même Séance

**Approbation du compte de gestion 2018 : Budget annexe eau et assainissement
DCM 17-04-2019 N°7**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

2 – Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Même Séance

**Affectation du résultat de l'exercice 2018 : Budget Annexe Eau et Assainissement
DCM 17-04-2019 N°8**

Mr Le Maire et Mme THENOT Nathalie Conseillère Municipale déléguée aux finances précisent qu'en vertu de la réglementation sur la comptabilité M49 applicable au Budget Annexe Eau et Assainissement, il convient de délibérer sur l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2018 : Budget Annexe Eau et Assainissement.

Ils proposent d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement, soit la somme de 3 868,14 €uros en Recette d'Investissement 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSTATE que l'excédent de fonctionnement 2018 s'élève à la somme de 3 868,14 euros.

DECIDE en ce qui concerne le Budget Annexe Eau et Assainissement d'affecter comme suit les résultats de 2018 : En recette de la section Investissement exercice 2019 est affectée la somme totale de : 3 868,14 euros. Elle sera donc inscrite à l'article 106 : Excédents de Fonctionnement.

Même Séance

**Approbation de l'état de charges d'amortissement 2019 : Budget Eau et Assainissement
DCM 17-04-2019 N°9**

Mr Le Maire et Mme THENOT Nathalie déléguée aux finances présentent au Conseil Municipal l'état des charges d'amortissement, ainsi que l'état des subventions amortissables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'état des charges d'amortissement ainsi que l'état des subventions amortissables, tels qu'ils figurent sur les tableaux ci-annexés.

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

Même Séance

Budget Primitif 2019 : Budget Annexe Eau et Assainissement
DCM 17-04-2019 N°10

Mr Le Maire et Mme THENOT Nathalie Conseillère Municipale déléguée aux finances soumettent au Conseil Municipal le projet de Budget primitif 2019 : Service Eau et Assainissement qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	220 000 €	2 163 000 €
Recettes	220 000 €	2 163 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE ce Budget primitif 2019 : Budget Eau et Assainissement.

Même Séance

Subvention au CCAS
DCM 17-04-2019 N°11

Mr Le Maire et Mme THENOT Nathalie Conseillère Municipale déléguée aux finances proposent au conseil municipal d'accorder au CCAS une subvention de 2 500 euros pour l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des présentes et représentés

APPROUVE cette proposition, et donc ACCORDE au CCAS de BRISSAC une subvention pour 2019 d'un montant de 2 500 € ;

Même Séance

Subventions aux Associations
DCM 17-04-2019 N°12

Mr Le Maire et Mme RABOU Nathalie adjointe déléguée proposent au Conseil Municipal de fixer par votes les montants des diverses subventions aux associations qui ont retourné leur dossier de demande de subvention 2019. Ils donnent lecture d'un courrier de Mme La Présidente de l'association RAJOL qui explique que pour cette année, et comme en 2018, cette association ne demande pas de subvention, et rappellent l'article paru dans le

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

bulletin municipal à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, selon les votes indiqués dans le tableau ci-après

DECIDE : Pour les subventions de Fonctionnement (annuelles) :

Associations	Propositions du Maire	Vote			Montants Accordés
		Pour	Contre	Abstention	
L'Age d'Or	700 €	10	0	0	700 €
Brissac Omnisport	500 €	10	0	0	500 €
Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Brissac	700 €	09	0	1 Jean-Louis CAUSSE	700 €
L'Échiquier Brissagol	500€	07	0	3 J-C RODRIGUEZ Nathalie RABOU Nathalie THENOT	500 €
Coopérative Scolaire	240 €	10	0	0	240 €
Association Union Sportives des Basses Cévennes	525€	10	0	0	525 €
Rugby Club Vallée de l'Hérault	525 €	10	0	0	525 €
Attrait d'Union	500 €	10	0	0	500 €
Brissac en Fête	500 €	10	0	0	500 €
Association Chantons ensemble	100 €	10	0	0	100 €
La lyre St Bauzilloise	100 €	10	0	0	100 €
Rallye Math Bombyx	85 €	10	0	0	85 €
Collège Louise Michel pour formation 1 ^{er} secours des 3 ^{ème}	96 €	10	0	0	96 €

Même Séance

Projet Acquisition terrain à Coupiac AE 197 Indivision POUGET
DCM 17-04-2019 N°13

Mr Le Maire et Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint délégué, indiquent au conseil municipal qu'ils ont trouvé avec la famille POUGET, propriétaire de la parcelle AE N°197 un accord amiable pour installer les containers poubelles du secteur environnant. En effet, la famille POUGET, propriétaire (indivision POUGET) accepte d'offrir gratuitement à la commune une petite parcelle de terrains de 130 m² pour que la collectivité puisse y installer les containers à poubelles. De plus, ce propriétaire autorise la commune à réaliser dès à présent les travaux d'aménagement nécessaire, avant de signer l'acte.

Ils proposent au Conseil Municipal d'accepter le don de ce terrain au titre d'offre de concours puisqu'il s'agit bien pour l'indivision POUGET, donateur, de participer à un équipement public, et de les autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

ACCEPTTE le don de ce terrain, composé uniquement de la parcelle AE 197 pour une contenance de 1 a 30 ca

AUTORISE Mr Le Maire ou le premier Adjoint au Maire en l'absence du Maire, à signer l'acte notarié correspondant, ainsi qu'une convention à passer pour l'occupation de ce terrain par la commune de Brissac pendant la période qui va précéder la signature de l'acte notarié, et l'ensemble des documents liés à cette affaire.

Même Séance

Motion en faveur du maintien du service public de l'Office National des Forêts
DCM 17-04-2019 N°14

Le Conseil Municipal de Brissac réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutien l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des présentes et représentés

Soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers de l'ONF ;
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Même Séance

DCM 17-04- 2019 N°1 : Approbation Compte Administratif 2018 Budget Principal Commune

DCM 17-04- 2019 N°2 : Approbation du Compte de Gestion 2018 : Budget principal commune

DCM 17-04- 2019 N°3 : Affectation du résultat de l'exercice 2018 : Budget principal commune

DCM 17-04- 2019 N°4 : Vote des taux pour 2019

DCM 17-04- 2019 N°5 : Budget primitif 2019 : Budget principal commune

DCM 17-04- 2019 N°6 : Approbation Compte Administratif 2018 : Budget annexe Eau et Assainissement

DCM 17-04- 2019 N°7 : Approbation du compte de gestion 2018 : Budget annexe eau et assainissement

DCM 17-04- 2019 N°8 : Affectation du résultat de l'exercice 2018 : Budget Annexe Eau et Assainissement

DCM 17-04- 2019 N°9 : Approbation de l'état de charges d'amortissement 2019 : Budget Eau et Assainissement

DCM 17-04- 2019 N°10 : Budget Primitif 2019 : Budget Annexe Eau et Assainissement

DCM 17-04- 2019 N°11 : Subvention au CCAS

DCM 17-04-2019 N° 12 : Subventions aux Associations

DCM 17-04-2019 N°13 : Projet Acquisition terrain à Coupiac parcelle AE 197 Indivision POUGET

DCM 17-04-2019 N°14 : Motion en faveur du maintien du service public de l'Office National des Forêts

Décision concernant les DIA : Mr CAUSSE Jean-Louis, Premier Adjoint au Maire, indique que le Maire n'a pas exercé le droit de préemption lors des ventes suivantes :

° Décision du 16/04/2019 : DIA vente par SCI Le Cabroulié, parcelles section AW N°116, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 255, 257, 259, et 261 pour une superficie de 16 Ha 93 a 69 ca ;

° Décision du 06/12/2018 : DIA vente par Mr HERAN Etienne parcelles AL 133, 134 et 136 pour une superficie de 32a 50 ca ;

Questions diverses :

Mme RABOU Nathalie donne des informations sur certaines nouveautés du site internet de la commune,

Elle donne également des informations concernant l'avancée des travaux de l'opération « jardins partagés ».

Elle indique également qu'elle a été à nouveau contactée par les personnes qui portent le projet d'école privée toumaï, qui demandent à nouveau que la commune leur loue les salles du bas de la Mairie. Une discussion

Commune de Brissac

Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17 avril 2019

s'engage alors, de laquelle il ressort que les élus ne sont pas d'accord pour louer les salles communales de l'ancienne école à cette société pour y installer une école privée.